



Adoption et succession d'un adulte

Par **renoir**, le **28/10/2009** à **20:36**

Bonjour,
ma tante tient tout particulièrement à m'adopter, mes parents sont décédés, j'ai 39 ans et je suis mariée

nous sommes très proche et nous tenons vraiment au lien de famille c'est pourquoi nous voulons le faire

par contre ma tante n'a pas d'enfant et voudrait que je bénéficie de ses biens immobiliers

comment cela se passe t-il ?

merci bien pour votre réponse

Amicalement
Annabelle Gosselet

Par **jeetendra**, le **29/10/2009** à **09:26**

[fluo]Chambre départementale des Notaires[/fluo]
7-9-13 rue Puébla 59000 LILLE
03 20 14 90 50

Bonjour, appelez la Chambre des Notaires du Nord à Lille, ils tiennent des permanences juridiques et pourront vous renseigner efficacement relativement à votre question d'adoption

simple, cordialement.